

Dispositions Générales

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées "conditions") s'appliquent à l'ensemble du contenu de ce moteur de réservation. Veuillez lire ces conditions avant d'utiliser ce site web. L'utilisation de ce site web indique que vous êtes d'accord avec ces conditions.

Notez que ASK Car Rental Ltd peut également modifier ces conditions à tout moment et qu'une telle modification prendra effet immédiatement après la publication des conditions modifiées sur ce site Web. En conséquence, la poursuite de l'accès ou de l'utilisation de ce site web est considérée comme une acceptation des conditions modifiées.

Politique de paiement

Le paiement intégral de la réservation et de l'acompte peut être effectué à votre arrivée à Maurice.

Une fois que vous aurez confirmé et payé la réservation. Vous serez informé par votre e-mail de la confirmation de la réservation.

Frais de livraison et frais de recouvrement

Les voitures sont livrées et récupérées à l'aéroport librement. Toutefois, des frais supplémentaires de 10 euros sont applicables pour la livraison ou la récupération des voitures en dehors de l'aéroport.

Livraison gratuite à

Aéroport SSR, hôtel Laguna beach, hôtel Anahita, hôtel Four Season, hôtel Sangria, Tropical Attitude, Silver beach, Friday Attitude

Le reste fera l'objet d'un supplément de 15 €.

Ramassage tardif / Dépôt précoce

La location commence et se termine selon les dates et heures de prise en charge et de restitution mentionnées sur votre bon d'échange. Malheureusement, nous ne sommes

pas en mesure de rembourser le temps non utilisé si la voiture est prise en charge en retard ou déposée en avance.

Si vous ne pouvez pas récupérer votre voiture de location à l'heure et à la date convenues, il est très important de nous en informer dès que possible. Sinon, il n'y a aucune garantie que la voiture sera encore disponible et vous n'aurez droit à aucun remboursement. En cas de restitution tardive, un supplément est applicable et peut être supérieur aux tarifs normaux.

Politique relative aux conducteurs supplémentaires

Il est permis d'ajouter des conducteurs supplémentaires. Lors du retrait du véhicule, tous les conducteurs doivent être présents et présenter des documents valables.

Équipement spécial

Les équipements spéciaux disponibles sont demandés au moment de la réservation ou achetés sur place : Le siège de bébé et le siège d'appoint sont gratuits. Mais en cas de dommage un montant pour un tel article peut être à payer.

Mise à disposition de voitures

Nous nous réservons le droit de refuser une voiture à toute personne considérée comme inapte à conduire ou ne remplissant pas les conditions d'éligibilité. Nous ne serons pas responsables de l'achèvement des arrangements de voyage, ni de tout remboursement, compensation ou autres coûts que vous, le locataire, pourriez avoir à payer dans un tel cas.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les jours de location non utilisés ou en cas de retour anticipé.

Le locataire supporte tous les frais administratifs ou de commission pour tout remboursement par virement bancaire.

Âge et permis de conduire requis

L'âge minimum requis pour conduire est de 21 ans.

L'âge maximum du conducteur est de 75 ans.

Le permis de conduire doit avoir été délivré par les autorités compétentes pendant au moins 1 an avant la date de début de la location.

Utilisation de la voiture

Nous veillons à ce que chaque véhicule soit fourni en excellent et bon état, propre, en état de marche et assuré . La voiture doit être rendue dans le même état de propreté. Il est interdit de louer la voiture à d'autres personnes ou de la conduire sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, de l'utiliser de manière interdite et négligente - par exemple en conduisant de manière négligente ou sans faire attention, y compris en conduisant en dehors des routes principales et sur des routes non goudronnées. Vous devez restituer la voiture à l'endroit que vous avez indiqué, à la date et à l'heure spécifiées dans le présent contrat, et dans le même état que vous l'avez reçue, à l'exception de l'usure normale.

Accidents et dommages et responsabilité du client

Après un accident, une panne, un incendie ou tout autre dommage à la voiture de location, le client doit immédiatement en informer le loueur et la police. Si la police refuse d'enregistrer l'accident, le client doit le prouver par écrit.

Dans le contexte mauricien, lorsqu'un accident se produit et n'entraîne pas de dommages corporels et qu'il n'y a pas plus de deux véhicules impliqués, les parties procèdent mutuellement à un constat d'accord.

Le client accepte de coopérer à l'enquête sur l'accident. Cela comprend la collecte des noms, adresses et plaques d'immatriculation de toutes les parties impliquées et la préservation des preuves.

Aucune assurance (assurance normale ou supplémentaire) ne couvrira les dommages ou les frais de réparation si le locataire n'a pas présenté le formulaire "Constatations agréées". Après un accident, la voiture ne doit pas être utilisée sans l'autorisation explicite de la société de location.

Le client est responsable des dommages et de la perte de l'équipement de la voiture ou de la violation du contrat de location conformément aux règles de responsabilité établies dans le pays correspondant s'il n'est pas couvert par une assurance.

En outre, le client est responsable des dommages s'il ne remplit pas son obligation de signaler le dommage à temps ou si le dommage est intentionnel ou dû à une négligence grave (y compris les courses) ou si le client n'a pas appelé la police en cas d'accident. Les fausses déclarations concernant les circonstances de l'accident ou du dommage engagent également la responsabilité du client. Le client a le devoir de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter des dommages supplémentaires inutiles. Si le client effectue des réparations sans l'autorisation préalable du loueur, aucun remboursement ne sera effectué. Toutes ces obligations s'appliquent également au conducteur supplémentaire.

La responsabilité du client prend fin avec la confirmation écrite du retour par le loueur.

Les infractions au code de la route ou à d'autres lois sont à la charge du client lui-même. En cas de dommages dus à une conduite inappropriée ou au non-respect de ces conditions, le contrat peut être résilié prématurément par nous.

Maintenance / Problèmes mécaniques

Le client doit manipuler la voiture avec soin. Il doit notamment vérifier le bon état de marche, le niveau d'huile, le niveau d'eau et la pression des pneus. La voiture doit être correctement verrouillée lorsqu'elle n'est pas surveillée.

Des défauts mécaniques ou toute autre usure peuvent survenir pendant votre location. Si une défectuosité a été constatée ou si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect quelconque de votre location, vous devez en informer immédiatement la direction afin de résoudre votre problème. Cela permettra d'éliminer toute responsabilité supplémentaire et tout dommage au véhicule. Si vous n'informez pas ASK Car Rental Ltd spontanément de ce(s) problème(s), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement et/ou si les plaintes ont été déposées après le retour du véhicule loué.

Prolongation de la location

Dans le cas où le locataire a besoin d'une voiture pour une période plus longue que la période de location normale convenue, le locataire doit obtenir un accord écrit de notre part par e-mail au moins 24 heures avant la fin de la période de location convenue.

Politique des carburants

Le véhicule doit être rendu avec la même quantité de carburant que celle fournie au début de la location, sinon le client sera facturé pour le carburant manquant et des frais de ravitaillement seront appliqués. Aucun remboursement pour le carburant non utilisé ne sera effectué.

Heures d'ouverture

Lun - Dim (5.30 AM - 09.00 PM)

Nous sommes une société de location de voitures locale et agréée à l'île Maurice. Notre site est protégé et est surveillé à tout moment.

Police d'assurance

Toutes les locations de véhicules chez ASK Car Rental LTD sont accompagnées d'une assurance tous risques comprenant une assurance collision et une protection contre le vol. Vous limitez donc votre responsabilité financière au montant de la franchise ou de l'excédent. Dans les cas où les dommages sont inférieurs à la franchise, nous avons alors un accord gentil et vous demandons simplement de réparer les dommages à un taux approximatif.

En cas de conduite en état d'ivresse ou de négligence grave, vous ne serez pas couvert par notre assurance. Nous pourrions bloquer le montant de la franchise. Si vous rendez le véhicule non endommagé, la caution sera libérée immédiatement.

Montant de l'acompte pour la voiture : 300 EUR